

PROJET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE ET ENERGETIQUE IVRY-PARIS XIII

Groupe de travail « gisement » - 10 mars 2016

Compte – rendu

Le Groupe de travail s'est tenu à la mairie d'Ivry, salle de réception, de 18h10 à 20h35.

Présents :

Martial LORENZO	Directeur général des services	SYCTOM
Patrice FURE	Directeur de cabinet	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice générale adjointe en charge de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Didier FOURNET	Directeur du Projet Stratégique	SYCTOM
Jacques ROUDIER	Garant de la concertation	CNDP
Philippe BOUYSSOU	Maire	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Marc SCHWEITZER	Directeur de Cabinet	Mairie d'Ivry-sur-Seine
Marouf BOUGNETA	Conseiller municipal	Mairie de Villejuif
Jean-Luc LAURENT	Député du Val-de-Marne	Assemblée Nationale
Anne-Sophie DE KERANGAL	Chef du service « Prévention et gestion des déchets »	Région Ile-de-France
François GORRAND		IAU
Solène GILBERT-PAWLIK	Chargée de mission « Déchets » Service prévention des risques et des nuisances	DRIEE
Anne CONNAN	Co-présidente	Collectif 3R
Pascale LARDAT		Collectif 3R
Flore BERLINGEN	Directrice	Zero Waste France
Dominique PAGES		Groupe des Sentinelles d'Ivry
Julien LAMBERT	Secrétaire Général	Syndicat SPTE- RP
Pascal BARDOU	Secrétaire	Syndicat SPTE- RP
Philippe DUFOURT	Directeur Général Délégué SITA France	Groupement IP13
Frédéric GOURDIN	Directeur du projet IP13	Groupement IP13
Philippe HELIES	Membre de la CSS collègue « Salariés »	Groupement IP13

Prochain Groupe de travail : 17 mars 2016, thème « biodéchets »

Déroulement de la réunion :

- Mot d'accueil de Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry-sur-Seine
- Présentation de Jacques ROUDIER, garant de la concertation
- Rappel des fondements du projet et des modalités de la concertation par Martial LORENZO, DGS du Syctom
- Annonce de l'ordre du jour par Martial LORENZO, DGS du Syctom
- Intervention de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, par François GORRAND
- Intervention de la Région Ile-de-France, par Anne-Sophie DE KERANGAL
- Intervention du Syctom sur le gisement, par Catherine BOUX, DGA du Syctom
- Echanges
- Rappel des prochains rendez-vous par Martial LORENZO, DGS du Syctom

Compte-rendu des échanges

1. Mot d'accueil, présentation et ordre du jour

Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry-sur-Seine, souhaite la bienvenue à tous les participants et salue la présence de Jacques ROUDIER, garant de la concertation. Il rappelle que le Plan B'OM sera présenté au Bureau du Syctom du 21 mars.

Flore BERLINGEN, une fois l'ordre du jour du Groupe de travail présenté, signale qu'elle n'a pas été avertie qu'elle devait faire une présentation et qu'elle n'a donc pas à sa disposition les informations nécessaires.

Martial LORENZO rappelle que l'ensemble des informations notamment sur le déroulé des groupes de travail a été communiqué au cours du dernier comité de suivi et a été mis en ligne sur le site dédié.

2. Présentations de l'IAU, de la Région Ile-de-France et du Syctom

Présentation de l'IAU par François GORRAND

A l'issue de la présentation, **Martial LORENZO** rappelle que les présentations seront disponibles sur le site internet du projet (<http://projet-ivryparis13.syctom.fr/>) dès le vendredi 11 mars.

Présentation de la Région Ile-de-France par Anne-Sophie DE KERANGAL

Philippe BOUYSSOU demande à Anne-Sophie de KERANGAL son avis sur le procédé de Tri-Mécano-Biologique (TMB).

Anne-Sophie de KERANGAL répond que la Région s'interroge de la méthanisation des substrats issus du TMB, mais qu'elle soutiendra les projets de méthanisation des bio-déchets, tout comme elle soutient,

avec l'ADEME, la méthanisation des sous-produits agricoles ou provenant de l'industrie agro-alimentaire.

Philippe BOUYSSOU observe que cette décision affecte le projet d'Ivry-Paris XIII tel que débattu en 2011. Il constate aussi que le procédé du TMB est contesté par de nombreux acteurs, lui-même étant « interrogatif » sur cette solution. Il constate cependant qu'une solution technique doit être trouvée, alors même que le projet vise à réduire à 350 000 tonnes l'incinération et que des milliers de tonnes partent encore en enfouissement. Il espère que toutes les villes du bassin versant, et pas seulement Ivry-sur-Seine, mettront en place le tri des biodéchets, afin d'éviter d'avoir à reconstruire une usine à 600 000 tonnes. L'amélioration du tri des déchets est d'autant plus nécessaire que les objectifs du Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) n'ont pas été atteints. Philippe BOUYSSOU souligne enfin la pertinence des ateliers pour répondre à toutes ces questions et se félicite de la fin progressive de l'enfouissement des déchets.

Pascale LARDAT, du Collectif 3R, observe que l'axe « prévention des déchets » dans le PREDMA est une nécessité pour réduire les déchets.

19h : Philippe BOUYSSOU s'excuse de devoir quitter le Groupe de travail.

Julien LAMBERT, répond que si la question de la prévention des déchets est essentielle, il est aussi indispensable de maintenir les capacités des usines d'incinération des déchets. L'arrivée d'un plan régional « unique » d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des déchets industriels banals justifie le maintien des capacités des usines, d'autant plus si la méthanisation est abandonnée pour le projet d'Ivry-Paris XIII. Julien LAMBERT considère aussi que la valorisation énergétique des déchets permise par l'incinération est une solution pour réduire l'enfouissement des déchets et développer une logique d'économie circulaire, en vertu de la LTE.

Flore BERLINGEN interroge les participants sur la quantité de déchets enfouis. Selon ses chiffres, ce sont 130 000 tonnes qui sont annuellement enfouies et pas 226 000 tonnes tel qu'annoncé.

Réponse du Syctom :

Catherine BOUX précise qu'en 2015, environ 210 000 tonnes de déchets ménagers ont été enfouis, dont 126 000 tonnes d'ordures ménagères brutes, le reste étant constitué de refus d'objets encombrants.

Catherine BOUX ajoute que la Loi de Transition Énergétique (LTE) encourage désormais la valorisation énergétique des refus de tri et des encombrants incinérables, afin de limiter le recours à l'enfouissement.

Présentation du Syctom par Catherine BOUX

Catherine BOUX explique en conclusion de la présentation que les prévisions comportent une part d'incertitude. Elles restent cependant indispensables pour élaborer des stratégies de traitement des déchets. Il est donc nécessaire de les actualiser régulièrement.

3. Echanges

Flore BERLINGEN demande si une hausse des capacités de traitement des usines de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux est toujours à l'ordre du jour.

Réponse du Syctom :

Martial LORENZO rappelle qu'Isséane a aujourd'hui une capacité de 460 000 tonnes. Une demande a été déposée pour porter la capacité autorisée à 510 000 tonnes, afin d'escompter en traiter annuellement 500 000 par an.

Pour Saint-Ouen, Martial LORENZO indique qu'il a été un temps envisagé d'ajouter 50 000 tonnes mais l'usine, vieillissante, fonctionnerait moins bien avec un tel niveau de charge. Aucune demande n'a donc été déposée pour Saint-Ouen.

Anne CONNAN constate pour autant qu'Ivry est une vieille usine et qu'elle incinère pourtant près de 700 000 tonnes de déchets par an, ce qui est plutôt haut par rapport aux capacités techniques de l'usine (730 000 tonnes). Elle s'étonne donc que la capacité des deux autres usines ne puisse pas être augmentée.

Réponse du Syctom :

Martial LORENZO rectifie le chiffre avancé par Anne CONNAN : 662 000 tonnes de déchets ont été incinérées à Ivry-sur-Seine en 2015.

Martial LORENZO ajoute qu'il est « *toujours possible d'imaginer d'aller incinérer plus ailleurs* », mais que ce n'est pas la politique qui a été choisie par le Comité Syndical du Syctom. Le Comité estime en effet que chaque bassin versant doit assumer sa part, afin de traiter les déchets de façon solidaire et mutualisée.

Anne CONNAN, constatant que l'usine d'Ivry-sur-Seine n'ouvrira qu'en 2027, estime que le Syctom doit avoir un scénario pour 2025-2030. Elle s'étonne aussi que les chiffres du Syctom « *semblent faire abstraction* » de la LTE et des mesures associées, comme si « *le Syctom ne prenait pas en compte la Loi* », ni les futures orientations du PREDMA. Anne CONNAN explique enfin qu'il est très difficile pour les participants de se prononcer sur les chiffres avancés par le Syctom puisque celui-ci ne les a pas transmis préalablement. Elle n'avait pas imaginé devoir fournir une contribution chiffrée à ce groupe de travail.

Réponse du Syctom :

Martial LORENZO explique que les chiffres sont actualisés en permanence ; les chiffres présentés lors du Groupe de travail seront diffusés sur le site internet. Martial LORENZO fait aussi appel aux contributions chiffrées de tous les acteurs et explique que ces chiffres pourront être présentés lors des prochains ateliers, notamment pour le groupe de travail « *biodéchets* ». Il rappelle à ce propos que les groupes de travail sont ouverts aux personnes ayant déposé une contribution sur le projet.

Sur la non-prise en compte de la LTE par le projet soumis à concertation et sur le décalage de ce dernier avec le PREDMA à venir (révision en 2019), Martial LORENZO répond qu'à ce jour, le projet d'Ivry-Paris XIII est bien conforme au PREDMA actuel (2009-2019). Il rappelle aussi que l'autorisation d'exploiter délivrée par la puissance publique et les différents contrôles de légalité réalisés permettront de vérifier que le dimensionnement de l'installation est conforme aux besoins. Dans tous les cas, Martial LORENZO explique que le Comité Syndical a pour devoir de garantir la continuité de sa mission de service public de traitement des déchets.

Anne CONNAN s'interroge sur les prévisions à long terme du Sycatom. Les usines étant prévues pour durer 40 ans, Anne CONNAN se demande ce qu'il passera si les quantités de déchets à valoriser diminuent : il lui apparaît peu concevable qu'une usine d'incinération ne soit pas exploitée à moins de 80% de ses capacités, ce qui n'irait pas dans le sens des intérêts de l'exploitant. Anne CONNAN se demande si des installations de valorisation énergétique des DMA ne sont pas en fait construites pour brûler plus tard des déchets industriels.

Julien LAMBERT lui répond qu'il faut éviter tout risque de sous-capacité et qu'à l'avenir le Sycatom aura peut-être en charge le traitement des déchets industriels banals. Julien LAMBERT souhaite lui aussi une gestion plus « *vertueuse* » des déchets industriels conformément à la LTE (notamment les déchets liés aux activités d'aménagement du territoire et à la construction), dont le gisement représente 30 millions de tonnes par an. Il souligne que le recours à l'enfouissement ne peut être satisfaisant, d'autant plus que certaines décharges sont saturées. Cette gestion améliorée passe par une amélioration du tri pour obtenir une meilleure valorisation des déchets. Développer l'usage du Combustible Solide de Récupération permettrait aussi de mieux traiter les déchets industriels banals. Julien LAMBERT rappelle enfin que le Syndicat du Personnel de la Production et du transport d'Énergie de la Région Parisienne (SPPE) agit en faveur de l'emploi. L'abandon de la méthanisation sur le site d'Ivry empêchera la création de 170 emplois. Il faudra donc qu'il y ait des créations d'emplois par ailleurs et la valorisation des déchets industriels pourrait répondre à ce besoin, avec « *des garanties collectives de haut niveau* ».

Flore BERLINGEN confirme que les objectifs de la LTE s'appliquent aux déchets des entreprises : il s'agit désormais de voir comment les mesures seront appliquées. Sur la question de l'emploi, Flore BERLINGEN rappelle que l'ORDIF estime que la valorisation matière permet de créer plus d'emplois que la valorisation énergétique ou de l'enfouissement. Flore BERLINGEN rejoint enfin la position d'Anne CONNAN, estimant que les chiffres (qu'elle suppose connus depuis quelques temps) auraient dû être transmis quelques jours avant à tous les participants, en vertu du principe d'égalité de traitement entre les intervenants. Elle estime que les débats auraient ainsi été plus intéressants.

Réponse du Sycatom :

Martial LORENZO indique que les documents du Comité de Suivi ont été mis en ligne. Le compte-rendu mentionnait une présentation du Plan B'OM lors du premier groupe de travail. Il invite donc l'association Zero Waste France à faire sa présentation lors du second Groupe de Travail consacré au biodéchets.

Flore BERLINGEN demande dans quelle mesure les quantités de biodéchets produites par les gros producteurs ont été intégrées dans les prévisions du Sycatom pour 2023. La part des gros producteurs est en effet importante et leur non-intégration dans les calculs du Sycatom pourrait expliquer les différences entre les prévisions du Sycatom (22kg) et celles de Zero Waste France (32kg).

Réponse du Sycatom :

Martial LORENZO renvoie au deuxième Groupe de travail « biodéchets » du 17 mars.

Flore BERLINGEN, se référant aux prévisions, conclut que le territoire du Sycatom n'atteindra le niveau actuel de l'ensemble de l'Ile-de-France qu'en 2023. Elle insiste sur le « *rattrapage nécessaire et urgent* » du territoire du Sycatom. Flore BERLINGEN estime aussi qu'il ne faut pas seulement raisonner sur la faible évolution des performances en matière de collecte séparative, mais aussi prendre en compte les initiatives des collectivités dont celles de la ville de Paris (qui a récemment annoncé l'expérimentation de la collecte séparée des biodéchets dans les IIe et XIIe arrondissements), cette dernière représentant près de la moitié de la population du Sycatom. Flore BERLINGEN considère que même si Paris n'atteint pas ses objectifs « *ambitieux* », des progrès seront tout de même réalisés.

Jean-Luc LAURENT, député du Val de Marne, constate que les territoires du Syctom ont une marge de progression certaine. Il explique être très intéressé par la question des déchets, qui comporte de forts enjeux de solidarité et d'intérêt général pour le territoire très dense de première couronne, mais aussi pour les territoires de grande couronne avec l'arrêt de l'enfouissement des déchets. Jean-Luc LAURENT rappelle qu'en tant que maire du Kremlin-Bicêtre, il était favorable à la méthanisation sur le site d'Ivry-Paris XIII mais qu'aujourd'hui il n'est plus convaincu par cette solution, les problèmes de tri (à la fois le tri des habitants et le TMB de la future usine) lui apparaissant comme des obstacles à la réalisation d'une méthanisation « propre ».

Jean-Luc LAURENT témoigne, en tant qu'ancien maire, que le tri est difficile à mettre en place, à cause de la mobilité des habitants, de la diversité des systèmes de collecte et des pratiques de tri ainsi que la perte du sens des responsabilités chez certains citoyens. Il ajoute que l'amélioration du tri sélectif des déchets représente un enjeu et des investissements colossaux pour les collectivités, notamment pour la mise en place de collectes séparatives à domicile. Il explique qu'un « problème d'acteurs » existe entre le Syctom, qui assure sa mission de service public, et les communes/EPCI qui agissent sur le terrain, d'où l'intérêt de confronter les objectifs et les difficultés pour atteindre les objectifs.

Flore BERLINGEN réagit en estimant que l'argent investi dans le projet d'Ivry-Paris XIII pourrait priver de financements les initiatives de prévention des déchets et les actions en faveur du développement de la collecte séparative.

Jean-Luc LAURENT précise que la remise à plat de la fiscalité des déchets est imminente. La redevance constituant une manne financière importante, la recherche d'un consensus sur les solutions à apporter pour mieux traiter les déchets (puces sur les poubelles pour que chacun paie sa part, collecte en apport volontaire ou à domicile, etc.) lui paraît d'autant plus indispensable.

Sur ces questions, **Anne-Sophie DE KERANGAL** observe que globalement, l'apport volontaire du verre est aussi performant que la collecte en porte à porte (constat de l'ADEME), même si cela peut varier localement. Constatant que les objectifs de collecte sélective des emballages et papiers (hors verre) sur le territoire du Syctom ont été revus à la baisse, Anne-Sophie DE KERANGAL demande à combien s'élève la différence entre les objectifs du Syctom de 2010 et les constatations faites en 2015.

Réponse du Syctom :

Catherine BOUX précise que la différence de tonnage entre les objectifs de 2010 et les chiffres de 2015 s'élève à 59 000 tonnes.

Anne-Sophie DE KERANGAL estime qu'il y a un enjeu considérable sur le captage du verre, et s'interroge sur la faible évolution des performances en la matière. La collecte de ce pondéreux permettrait d'améliorer les performances de tri facilement.

Réponse du Syctom :

Catherine BOUX reconnaît la faible évolution du taux de collecte séparée du verre. Elle fait aussi remarquer que la collecte séparée des biodéchets requiert des équipements lourds (notamment un bac supplémentaire qui suppose le retrait d'un bac existant). De plus, la configuration de certains environnements ne permet pas techniquement de densifier les moyens de collecte (par exemple sur les trottoirs déjà bien encombrés). Catherine BOUX remarque aussi qu'en dépit de campagnes de communication, le tri du verre ne repart pas à la hausse. Elle estime ainsi que le Syctom a une attitude responsable en ne se fixant pas des objectifs trop ambitieux.

Patrice FURE ajoute que les tendances du territoire du Syctom font que les objectifs sont difficiles à atteindre : la LTE propose un scénario volontariste, mais la réalité fait que ces objectifs de ce scénario doivent être réévalués en permanence. Sur le thème de la collecte du verre, Patrice FURE rappelle que les deux modes de collecte ont des avantages, comme le Syelom 92 a pu le constater : l'apport volontaire assure la qualité de la collecte alors que le porte-à-porte assure la quantité au détriment de la qualité.

Patrice FURE rappelle que la fixation d'objectifs ne garantit pas le résultat, en prenant exemple sur la loi ALUR pour le logement, et qu'il sera sans doute difficile de converger sur les prévisions de besoins de traitement. Il estime enfin qu'il ne peut pas y avoir en revanche de dissensus sur les tonnages enfouis en 2015, puisque ces chiffres correspondent à des tonnages constatés.

Anne CONNAN revient sur la question de la collecte des déchets, constatant que de bons résultats (conformes aux attentes et aux investissements réalisés) ont été obtenus par des actions de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, au travers des activités des collectivités et du Syctom. Toutefois, Anne CONNAN remarque que rien n'a été fait pour la collecte séparable. Elle rappelle qu'un plan de prévention des déchets n'a parfois des effets qu'un ou deux ans après sa mise en place. Anne CONNAN considère que ce serait « *une faute* » de ne rien faire pour promouvoir les collectes séparées dans les 10 années à venir.

Réponse du Syctom :

Martial LORENZO explique que l'investissement dans la prévention des déchets ces dernières années était de 1.6M€ mais que les dépenses n'atteignaient que 300 à 400 000 euros. Force est donc de constater que la prévention a fonctionné indépendamment des questions financières. Avec le nouveau plan de prévention du Syctom (soutenant par exemple la mise en place de « ressourceries » à Paris), Martial LORENZO explique que le Syctom a engagé des soutiens à hauteur de 3 à 4M€ pour la seule année 2015. Depuis plusieurs années, les collectivités qui mettaient en place des collectes sélectives recevaient de l'argent du Syctom afin d'encourager l'extension du tri mais les résultats ont été peu concluants, en raison des difficultés inhérentes à une zone exceptionnellement dense la collecte sélective a stagné voire baissé. Martial LORENZO confirme que le Syctom continuera à aider financièrement les collectes sélectives et les collectivités qui se mettent à la collecte séparée des biodéchets. Mais il se veut pragmatique : il justifie ainsi des objectifs réalistes.

Pascale LARDAT s'étonne de l'absence de regard du Syctom sur ses voisins, même en France, avec des caractéristiques tout aussi complexes similaires, qui en y mettant les moyens nécessaires ont atteint des objectifs ambitieux en peu de temps (des territoires arrivent à 100 kg/an/habitant d'OMr). A contrario, Pascale LARDAT déplore que la marge de progression d'ici 2023 soit si faible (de 337kg/an/habitant aujourd'hui à 306/kg/an/habitant en 2023) et regrette « *qu'on ne se donne pas des moyens* » pour proposer des solutions alternatives. Elle observe ainsi qu'à Ivry-sur-Seine, personne n'explique le tri aux citoyens. Pascale LARDAT ajoute qu'il existe d'autres usines à proximité où les quantités de déchets entrants vont diminuer : la mutualisation de certains équipements entre le Syctom et les syndicats voisins (notamment à Créteil) serait envisageable.

Anne CONNAN souhaite avoir plus d'information sur une expérimentation menée par le Syctom à Sevran, initiative qui avait été présentée au Conseil Régional.

Réponse du Syctom :

Catherine BOUX constate que sur le périmètre de l'expérimentation (Sevran plus un arrondissement parisien), l'amélioration du tri des résines plastiques a été « *très légère* » : 0,41kg de nouvelles résines par an et par habitant. Cette progression légère a tout de même été intégrée dans les prévisions du Syctom. La généralisation des consignes de tri liées au plastique pourrait permettre

d'améliorer les performances en simplifiant le geste de tri pour les citoyens. Catherine BOUX estime aussi que cette évolution des pratiques pourrait permettre de recommuniquer sur la collecte séparative des déchets. Au final, la progression globale des collectes séparatives sur le territoire d'expérimentation s'est élevée à 6%, en partant de très bas. Toutefois, Catherine BOUX remarque que sur certains périmètres, il y a eu des régressions.

Martial LORENZO confirme que ces chiffres globaux « *ne font pas sourire* », d'où l'extension généralisée des consignes de tri par le Sycotom et les investissements dans des équipements plus performants (à Romainville, Paris XVII). Il constate l'écart entre les prévisions optimistes et les « *tendances puissantes* » du terrain, d'où les prévisions « *peut-être pessimistes* » du Sycotom. Martial LORENZO rappelle aussi que ce n'est pas parce que le Sycotom s'engage sur ces prévisions que des résultats sont constatés.

Anne CONNAN remarque qu'une progression de 6% est « *énorme* » et que cette évolution ne rentre pas dans les prévisions du Sycotom, alors que l'extension des consignes obligatoires de tri sera obligatoire d'ici 2022, en vertu de la LTE.

Réponse du Sycotom :

Catherine BOUX précise que la progression de 6% a été obtenue lors de l'expérimentation, et que ce niveau ne s'est pas maintenu à ce jour.

Jean-Luc LAURENT demande si la collecte séparée des plastiques requiert un bac supplémentaire.

Réponse du Sycotom :

Catherine BOUX explique que les plastiques sont jetés dans le même bac que celui des papiers et des emballages.

Jean-Luc LAURENT met en avant les initiatives de certaines communes qui ont mis des composteurs à disposition de leurs administrés en individuel et qui ont proposé à des immeubles « *volontaires* » d'expérimenter le compostage collectif, sous certaines conditions (existence d'un jardin, ou au moins d'un espace suffisant). Il demande donc s'il y a eu une réflexion sur le sujet.

Réponse du Sycotom :

Catherine BOUX rappelle que le Sycotom a accompagné ces collectivités en passant un marché de composteurs (50 000 depuis 2010). Cet accompagnement et les retours d'expérience ont permis d'améliorer et de renouveler les marchés en 2015. Elle souligne l'importance de l'accompagnement des habitants pour le compostage collectif.

Dominique PAGES estime qu'il manque des panneaux explicatifs sur les murs des locaux poubelles à Ivry-sur-Seine, qui permettraient de relancer le tri à moindre coût.

Anne-Sophie DE KERANGAL, comprend le caractère pragmatique des prévisions avancées par le Sycotom pour les taux de collectes sélectives mais s'interroge sur ces prévisions qui concernent la moitié de la population de l'Île-de-France. Anne-Sophie DE KERANGAL estime ainsi que les ambitions du Sycotom sont « *réalistes mais faibles* », notamment pour la collecte du verre, et que les effets de relance du tri (avec par exemple la mise en place de la collecte séparée des biodéchets) ont peut-être été sous-estimés.

Solène GILBERT-PAWLIK, pour la DRIEE, apporte plusieurs informations sur les installations de valorisation et sur les textes réglementaires. Elle rappelle que l'Île-de-France compte 18 installations de valorisation en fonctionnement depuis la fermeture de l'usine de Guerville en 2015, cette fermeture ayant permis à d'autres installations d'atteindre leur pleine capacité de traitement. Solène GILBERT-PAWLIK prévient que les porteurs du projet d'Ivry-Paris XIII devront aussi prendre en compte le jugement du Tribunal Administratif de Pau ayant annulé l'autorisation d'exploiter d'une usine de TMB, conformément à la LTE. Le Ministère devrait bientôt donner un éclairage supplémentaire sur l'usage du TMB quand il existe déjà un tri à la source des biodéchets sur le bassin versant. Solène GILBERT-PAWLIK rappelle aussi l'actualité réglementaire :

- La publication imminente du décret 5 flux passé devant le Conseil d'Etat le 16 février
- Le décret relatif à la rubrique ICPE 2971, passé au Conseil d'Etat 8 mars
- L'arrêté ministériel de prescription pour la préparation et l'incinération des CSR au CSPRT, présenté le 15 décembre mais pas encore passé au Conseil d'Etat.

4. Clôture de la réunion

Anne CONNAN, en conclusion, observe que plus un territoire est faible en performance de tri des déchets, plus le potentiel est grand, voire énorme dans le cas de l'Île-de-France.

Martial LORENZO dit en être persuadé. Avant de rappeler les prochaines échéances et de clore le Groupe de travail, Martial LORENZO annonce que Zero Waste France aura la possibilité de faire sa présentation lors du deuxième Groupe de travail, à la fois pour commenter la présentation du jour et pour apporter une contribution sur le prochain sujet.

Le Groupe de travail se termine à 20h35.